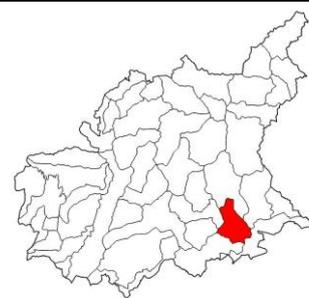


# 34 - LE PAYS DU LAC DE CASTILLON



## Communes concernées

Angles	Saint-André-les-Alpes
Castellane	Saint-Julien-du-Verdon
Demandolx	Soleilhas
La Mûre-Argens	Vergons

## Données générales

Superficie : environ 13 077 hectares  
Altitude maximale : 1878 mètres  
Altitude minimale : 750 mètres  
Population : environ 2020 habitants en 1999  
1758 habitants en 2014



# PRESENTATION

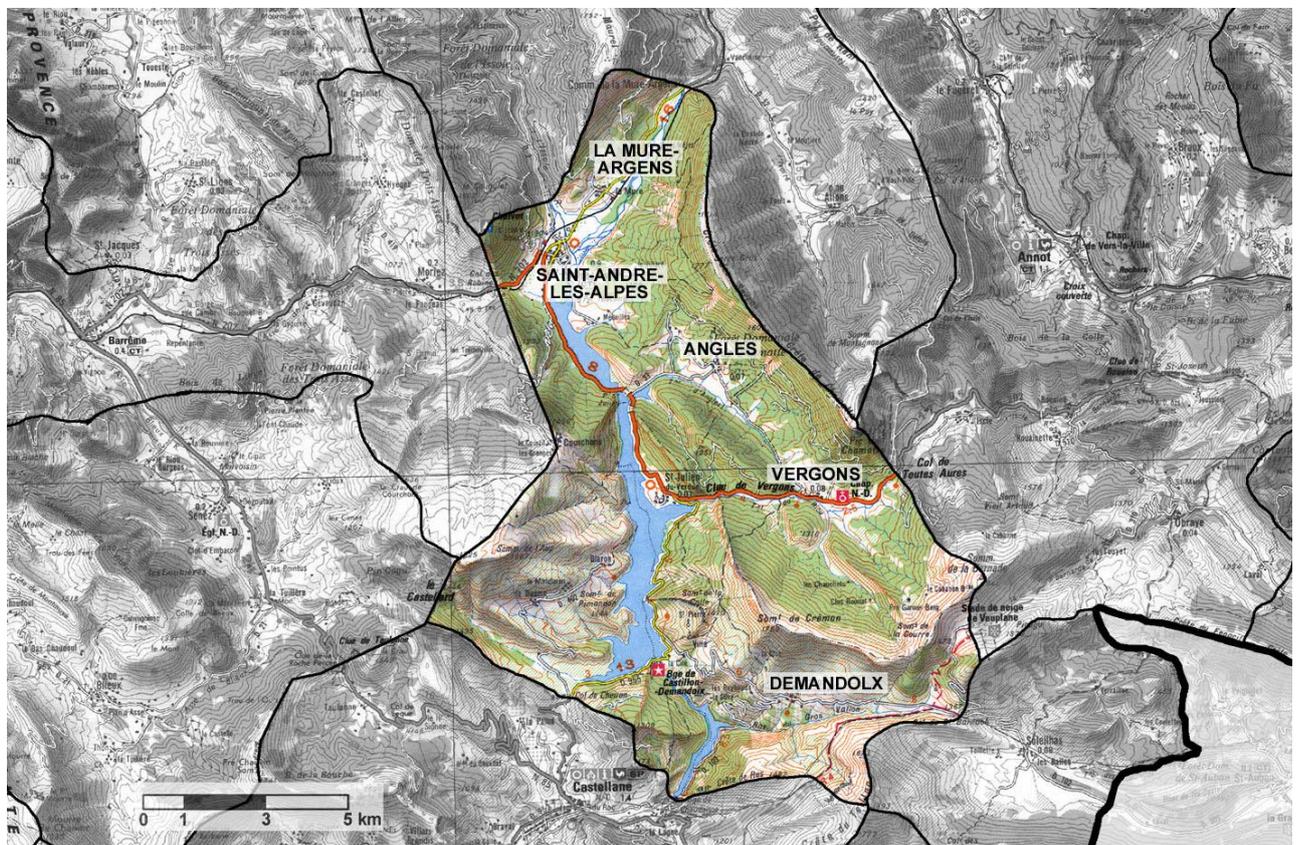
## LES PREMIERES IMPRESSIONS

Autour de Saint-André-les-Alpes, la vallée du Verdon s'épanouit d'abord en un large bassin agricole. Puis elle est noyée par les eaux turquoise du lac de Castillon, qui s'enfonce dans les plis des versants abrupts. Les villages se perchent sur les replats des montagnes.



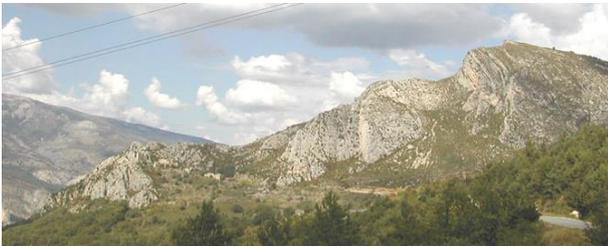
## LES MATIERES ET LES COULEURS

Vert-bleuté des eaux du lac  
Camaïeux de verts des forêts  
Blanc et gris des falaises calcaires  
Nuances de gris des marnes  
Tâches rose-orangé des toits des maisons



## CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

### LE RELIEF ET LA GEOMORPHOLOGIE

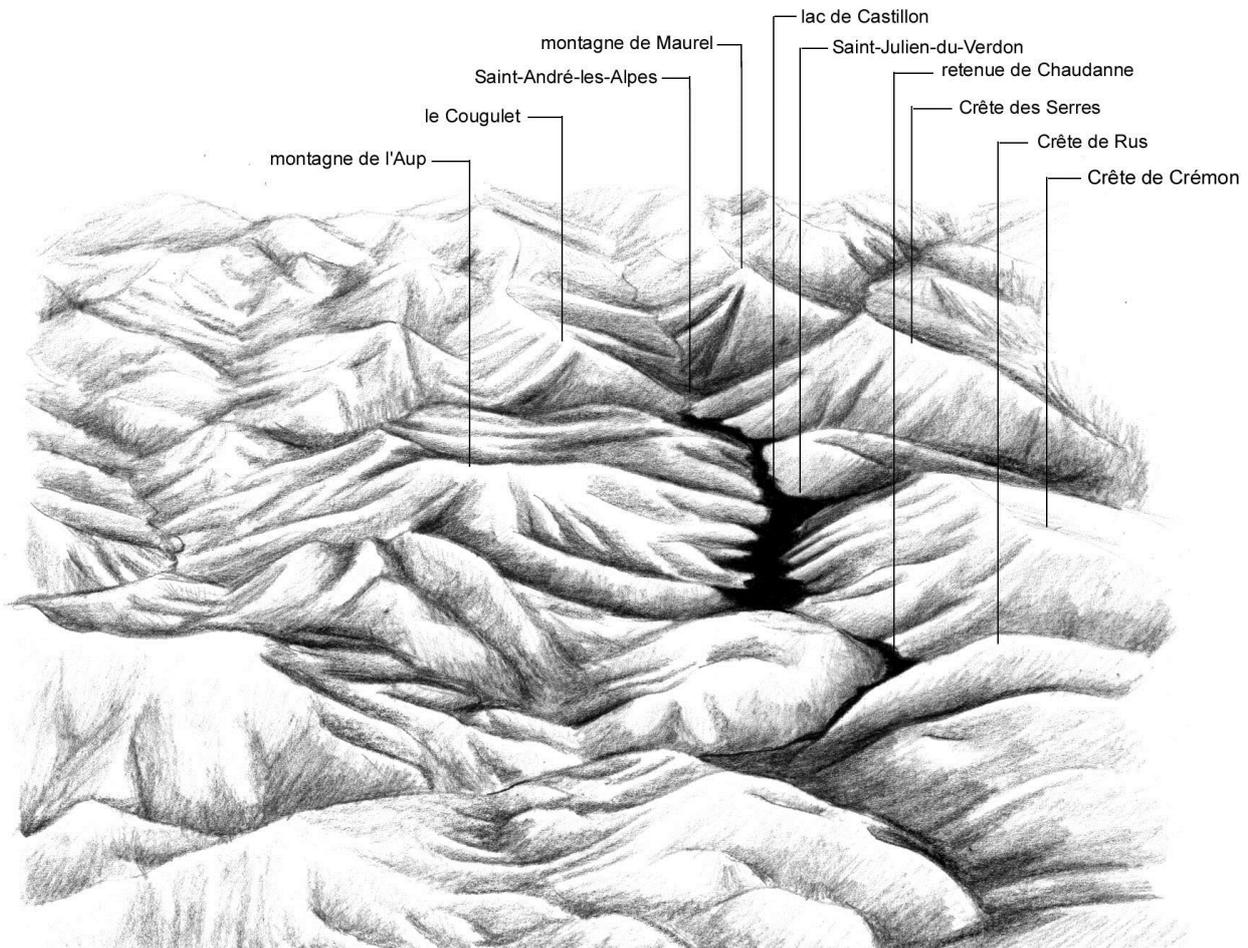


Le Pays du Lac de Castillon correspond à un élargissement de la vallée du Verdon. Il s'étire du nord au sud entre les montagnes de Maurel et des Blaches. Une partie du fond de la vallée est baignée par les eaux du lac de Castillon.

Dans la partie amont de l'entité, les reliefs principaux suivent une direction générale nord/sud (montagne de Maurel : 1770 m., Le Chalvet : 1609 m., Crête des Serres : 1778 m.). Leurs versants qui dominent le bassin de Saint-André-les-Alpes sont relativement réguliers et offrent de larges perspectives.

Puis ces reliefs décrivent une courbe ouest/est donnant naissance à de petits vallons d'altitude (Crête de l'Aup : 1726 m., Crête de Crémon : 1760 m.). La partie sud du lac de Castillon est alors cadrée par une série de crêtes transversales qui forment une succession de plans et barrent les horizons.

Plus au sud, l'entité se referme petit à petit sur la retenue de Chaudanne, encadrée par des reliefs aux formes acérées qui annoncent les gorges du Verdon (crête des Blaches : 1330 m., Crête de Rus : 1477 m.).





## LA GEOLOGIE

Saint-André-les-Alpes est située au cœur d'un cirque glaciaire environné de barres calcaires (montagnes de Chamatte, de Maurel et de Chalvet). Elles offrent un dégradé de couleurs, depuis les crêtes blanches du Crétacé Supérieur aux lits sombres de marnes au pied des versants (Crétacé Inférieur). Les dépôts alluvionnaires du Verdon et de l'Issole ont tapissé cette cuvette et l'ont rendue fertile.

Plus au sud, le lac de Castillon est bordé de grandes étendues de robines (terres noires du Barrémien, Crétacé Inférieur). Les éboulis se sont accumulés au pied des versants et forment aujourd'hui des terrains agricoles (cuvette d'Angles, de Vergons...).

Les longues crêtes qui forment la limite sud de l'entité sont constituées de calcaires blancs du Jurassique (crête de Crémon, de l'Aup, de Rus, du Teillon). Elles annoncent le paysage géologique extraordinaire des gorges du Verdon.

## L'HYDROGRAPHIE

Le Verdon est d'abord un torrent de montagne accompagné d'un lit de galets et d'une épaisse ripisylve. Il reçoit les eaux de l'Issole au niveau de Saint-André-les-Alpes. Au niveau de cette confluence, la vallée se fait plus large et agricole, sillonnée de nombreux canaux d'irrigation.

Le Verdon vient alors alimenter le lac de Castillon qui reçoit aussi les eaux de nombreux torrents qui dévalent les versants (torrent d'Angles, rivière du Riou, ravin de Saint-Barnabé).

Le lac, retenue artificielle, prend des visages différents tout au long de son parcours. Il s'étale d'abord dans les prairies marécageuses de Saint-André-les-Alpes, puis se resserre à partir de la baie d'Angles avant de se perdre dans les découpes du relief. Les berges abruptes sont inaccessibles et le lac devient le domaine de la marine et de la production hydroélectrique. L'accès à l'eau se fait par de petits cirques abrités (bases nautiques d'Angles, de Saint-Julien-du-Verdon et de Cheiron).

La retenue de Chaudanne représente le dernier maillon du lac, enclavée dans un massif rocheux.



## CONTEXTE HUMAIN



### L'AGRICULTURE ET LA FORET

Le Pays du Lac de Castillon est un paysage de montagne presque entièrement boisé. Les versants abrupts et instables ont été plantés de pins noirs de manière quasi-systématique, pour des raisons d'érosion mais aussi d'économie. Ils côtoient les quelques forêts mixtes composées de chênes pubescents et de pins sylvestres. L'essaimage naturel des pins noirs présente une menace pour la diversité de ces boisements et contribue à la fermeture des terroirs délaissés.



L'agriculture, très localisée, apparaît sous deux formes principales.

Dans la cuvette de Saint-André-les-Alpes, les terroirs s'implantent sur des terrasses alluviales fertiles, situés au-dessus du Verdon. Ils sont essentiellement constitués de prairies, de cultures fourragères et de céréales. Des haies champêtres, en limite de parcelles et le long des canaux d'irrigation, forment un maillage lâche et morcelé. Cependant, ces paysages agricoles sont aujourd'hui parsemés de constructions récentes (hangars et pavillonnaire). Sur les hauteurs, au-dessus des bourgs, quelques champs de lavande et des prairies pentues subsistent. Ceux-ci semblent se refermer peu à peu et évoluent vers des landes à genêt, cytise, alisier.



Au-dessus du lac de Castillon, quelques petits terroirs s'organisent au sein des massifs forestiers. Ils sont implantés au creux des vallons fertiles et au relief adouci (Angles, Vergons) ou sur les replats des versants (Demandolx, la Baume). Des terrasses de pierres ceinturent les champs bordés de haies (érables champêtres, aubépines). Les parcelles trop lointaines ou trop escarpées sont aujourd'hui souvent en cours de fermeture (Demandolx, Blaron).



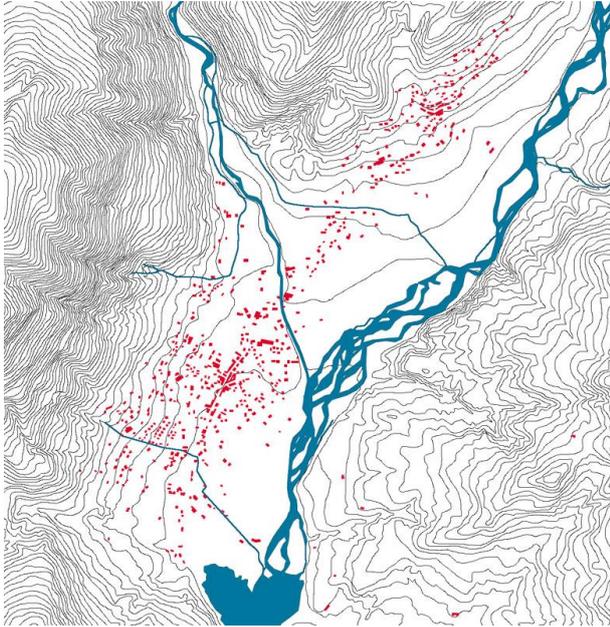
## LES FORMES URBAINES

L'habitat traditionnel de cette entité subit à la fois l'influence provençale et montagnarde.

A proximité du lac de Castillon, sur les hauteurs, les villages (Blaron, La Baume) se sont adossés aux versants. Ils regroupent des maisons d'allure provençale, modestes, aux murs de galets ou parfois recouverts d'enduits colorés (gypse rose). Ils sont ceinturés de terrasses et de jardins.

A l'extrémité du lac, la ville de Saint-André-les-Alpes s'est implantée à la confluence du Verdon et de l'Issole. Elle présente un joli centre aux ruelles colorées et commerçantes.

Situés en altitude, à l'écart du lac, les villages (Vergons, Angles) prennent une allure plus montagnarde. Les maisons aux toits de tôle sont trapues et resserrées. Les murs sont bâtis avec un calcaire blanc et anguleux.



Située sur un axe de circulation important, la ville de Saint-André-les-Alpes subit une pression urbaine importante. L'habitat pavillonnaire se développe en nappe au sein des espaces agricoles, autour de la ville et jusqu'au village de La Mure.



Autour du lac de Castillon, les villages subissent une pression touristique. Sur les coteaux autour de ces villages, des pavillons s'implantent de façon clairsemée (Saint-Julien-du-Verdon, Demandolx). Un nouveau type d'habitat apparaît sous forme de lotissements touristiques de taille importante (Cheiron).



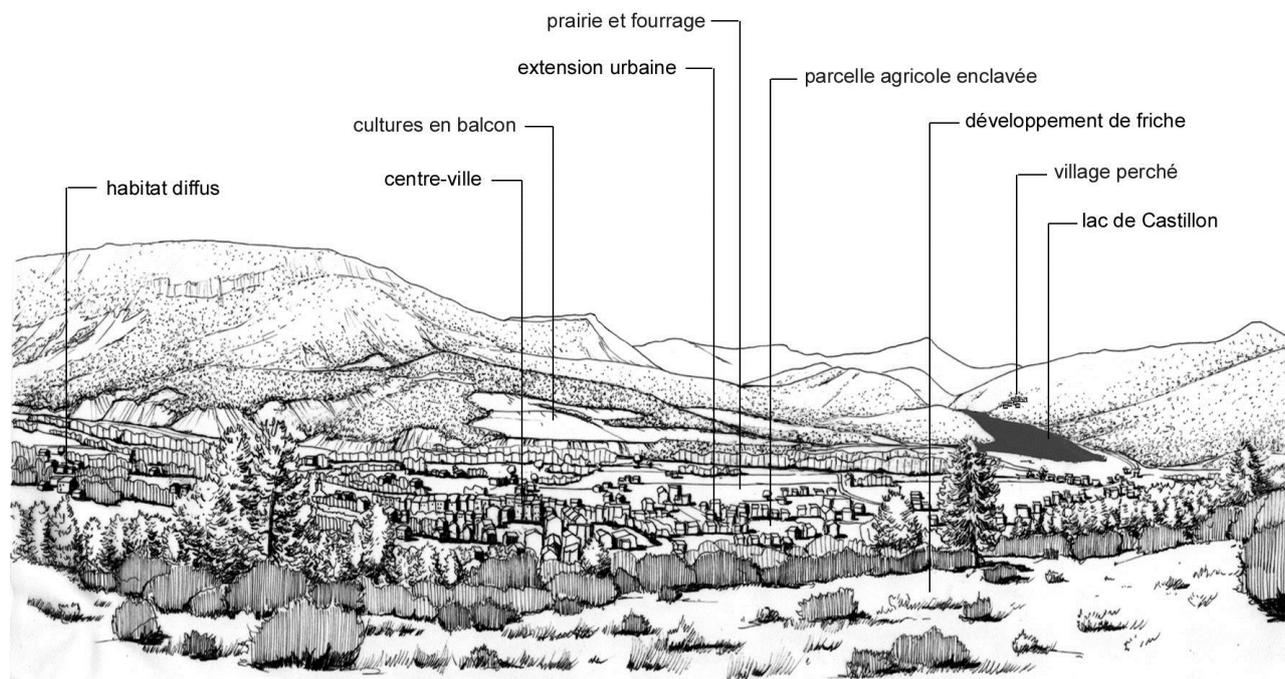
D'autre part, les installations insolites et hétéroclites de la secte du mandarom, visibles de loin, constituent un impact dévalorisant pour le paysage du lac de Castillon.



## ORGANISATION DU TERRITOIRE

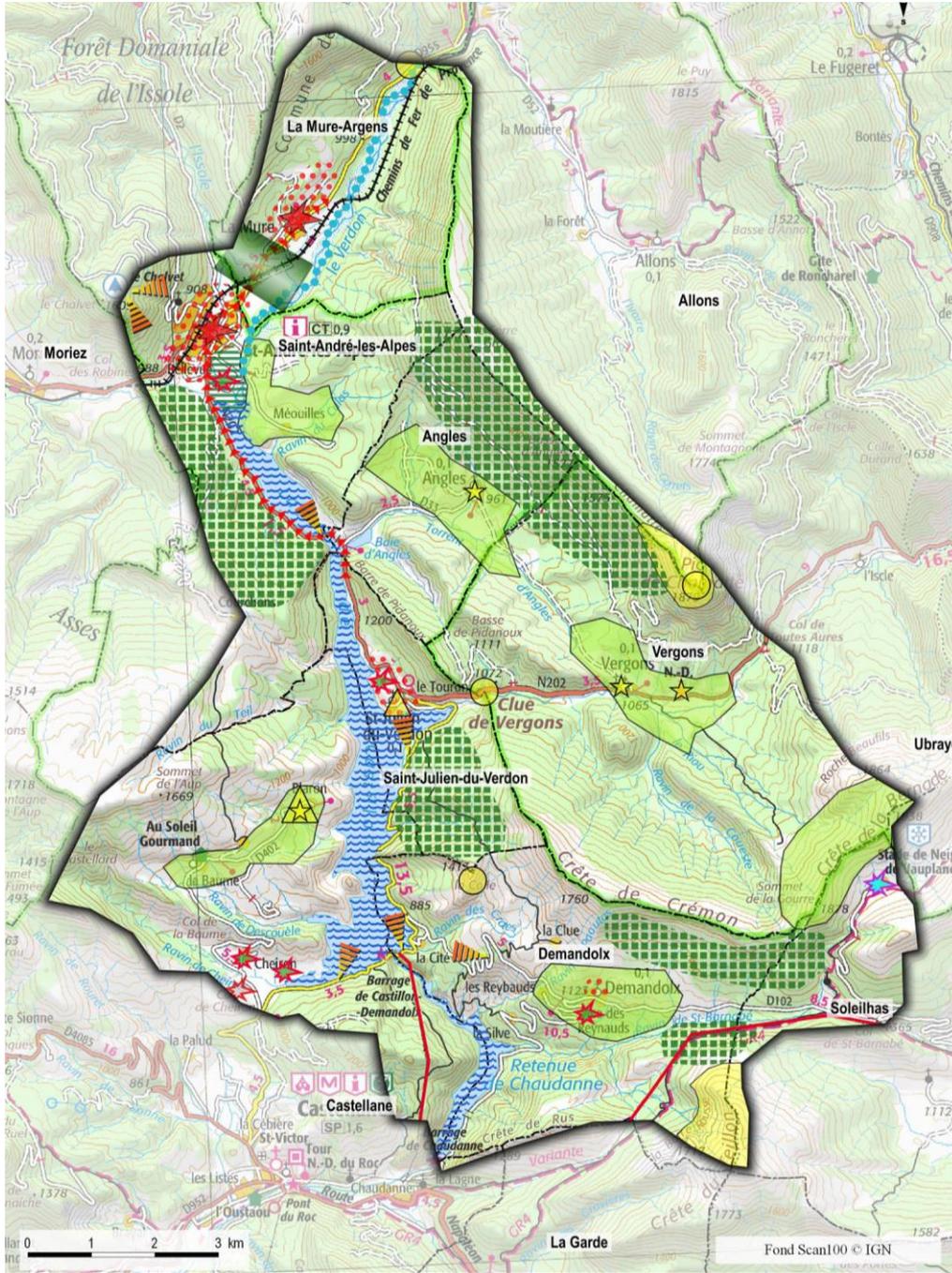
- Quelques villages perchés au-dessus du lac et en fond de vallons transversaux
- Habitat très présent dans le bassin de Saint-André-les-Alpes, au sein des espaces cultivables
- Forte pression touristique
- Habitat diffus souvent lié au tourisme aux abords des villages
- Campings et bungalows
- Installations touristiques en bordure du lac (plage, pédalos...)

- Forte couverture boisée
- Agriculture irriguée sur les replats et en fond de vallée, souvent vouée à l'élevage
- Quelques petites prairies cadrées par des haies, en surplomb du lac
- Parcelles agricoles enclavées au sein de l'habitat pavillonnaire
- Nombreuses parcelles en dynamique de déprise agricole



## ENJEUX PRIORITAIRES

### Stopper l'étalement urbain Maîtriser la fermeture des paysages



## ENJEUX ET ACTIONS

### ELEMENTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX



#### PRÉSERVER LA QUALITÉ DES PERSPECTIVES VISUELLES

Entretien des abords des routes et des points de vue

Aménagements de lieux d'arrêt sur le bord de route tout en portant attention à l'impact qu'ils peuvent générer

	<b>PRÉSERVER ET SOULIGNER LA SILHOUETTE DES VILLAGES</b> Affirmer une limite nette d'urbanisation Conserver des espaces de respiration autour des villages
	<b>MAINTENIR ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE BÂTI</b> Valoriser le patrimoine bâti Inventorier et réhabiliter le patrimoine bâti
	<b>PRÉSERVER LA QUALITÉ DES PAYSAGES REMARQUABLES</b> Mettre en valeur les sites remarquables et leur perception. Faciliter la protection et la gestion de ces sites
	<b>FAVORISER ET SOUTENIR LA QUALITÉ DES PAYSAGES DE BORD DE ROUTE</b> Réaliser un inventaire des secteurs à enjeux et intégrer l'aspect paysager dans chaque requalification Améliorer le traitement des bords de routes et aires d'arrêt (entretien des accotements et de la végétation, intégration des parkings). Requalifier les entrées de villes et villages
<b>PAYSAGES CONSTRUITS</b>	
	<b>GÉRER ET ASSURER LA PERTINENCE PAYSAGÈRE DES EXTENSIONS URBAINES LIMITER ET STRUCTURER LES EXTENSIONS URBAINES, RECONQUÉRIR ET VALORISER LES CENTRES ANCIENS, REHABILITER ET AMÉLIORER QUALITATIVEMENT LES PAYSAGES BÂTIS ET LES ENTRÉES DE VILLES</b> Préférer la revitalisation des centres anciens et une densification de l'enveloppe urbaine existante (en tenant compte de la topographie, des structures paysagères en place, des perceptions, des volumes et couleurs ...) à un développement diffus Stopper l'étalement urbain et affirmer une limite nette d'urbanisation Améliorer et requalifier les entrées et traversées de villes et villages. Lutter contre la pollution lumineuse Maintenir et mettre en valeur le patrimoine bâti. Promouvoir les savoir-faire architecturaux
	<b>MAINTENIR UNE COUPURE D'URBANISATION AFIN DE PRÉSERVER UNE RESPIRATION ENTRE LES SECTEURS URBAINS</b> Affirmer une limite nette d'urbanisation. Stopper l'implantation diffuse dans les espaces agricoles Préférer une densification dans l'enveloppe urbaine des bourgs à un développement dispersé. Conserver des espaces agricoles
	<b>CONTRÔLER LA DISPERSION ET LA QUALITÉ DU BÂTI DANS LES ESPACES AGRICOLES</b> Stopper l'implantation diffuse de bâtiments agricoles, installations touristiques, pavillons Préférer une densification à un développement dispersé Améliorer l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage. Promouvoir les savoir-faire architecturaux
	<b>RÉDUIRE L'IMPACT DES RÉSEAUX AÉRIENS (DEBROUSSAILLEMENT SOUS LES LIGNES ET ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX)</b>
	<b>CONTRÔLER L'IMPLANTATION ET LA QUALITÉ DES STRUCTURES, DES INSTALLATIONS TOURISTIQUES ET DU BÂTI LIÉ AUX LOISIRS</b> Identifier les sites à enjeux et proposer des mesures paysagères, architecturales et environnementales d'amélioration des aménagements. Mise en place d'une réflexion sur la signalétique et la publicité Renaturer les abords de camping, favoriser l'insertion paysagère des installations et lutter contre le durcissement avec des résidences mobiles de loisir à l'année
	<b>CONTRÔLER L'IMPLANTATION ET LA QUALITÉ DES BATIMENTS ET DES ZONES D'ACTIVITÉS</b> Améliorer l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et artisanaux et de leurs abords. Maîtriser le développement de hangars photovoltaïques. Promouvoir une étude paysagère et architecturale pour les nouveaux projets
<b>PAYSAGES RURAUX ET NATURELS</b>	
	<b>MAINTENIR L'OUVERTURE ET LA QUALITÉ DES ÎLOTS AGRICOLES</b> Maintenir les îlots cultivés, maintenir et redévelopper l'activité agricole. Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement Maîtriser le développement de friches et développer le pastoralisme. Maintenir et entretenir les terrasses aux abords des villages
	<b>AMÉLIORER LA PERCEPTION ET LA PROTECTION DES ESPACES SENSIBLES</b> Gérer et valoriser la « lisière » de la ville en contact avec le site Préserver l'aspect ouvert du site et limiter la fréquentation humaine
	<b>PROMOUVOIR UNE GESTION FORESTIÈRE RESPECTUEUSE DES PAYSAGES</b> Limiter la plantation de conifères, préserver et valoriser les arbres remarquables Insertion paysagère des travaux connexes et des lisières de coupes
	<b>PRÉSERVER ET VALORISER LES RIPISYLVES. PRIVILÉGIER LES PROTECTIONS DE BERGE PAR GENIE ECOLOGIQUE</b>
	<b>AMÉLIORER LA PERCEPTION ET LA QUALITÉ DES ABORDS DES PLANS D'EAU</b> Mise en défens et renaturation des secteurs de lacs à enjeux naturalistes et paysagers. Aménagement et insertion paysagère des stationnements, des accès, des berges, des plages, des cales de mise à l'eau et des stands